



Séance ordinaire du 11 septembre 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de monsieur Jean Fortin, préfet suppléant, à laquelle il y avait quorum, à la salle municipale des Éboulements, située au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseiller suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 août 2019
  3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 août 2019
  4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
5. MMQ : renouvellement des assurances
  6. Absence prolongée du technicien en évaluation foncière responsable du service d'évaluation foncière
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
7. Octroi d'un contrat relatif à la collecte des déchets (2020-2022)
- Service de la culture et du patrimoine**
8. Entente de développement culturel: recommandations du comité de gestion concernant l'octroi d'une aide financière à des promoteurs
- TNO Lac-Pikauba**
9. Projet de mise en valeur de la Route des Montagnes
- Divers**
10. Prix de l'essence pour la région de Charlevoix : demande d'enquête au Bureau de la concurrence du Canada
  11. Rapport de représentation
  12. Affaires nouvelles
    - 12.1. Demande de commandite : municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (Festivités de l'Anguille 2019)
    - 12.2. Fonds éolien de soutien au développement local et régional (2019) : Ville de Baie-Saint-Paul
    - 12.3. FDT (Volet infrastructures de loisir - 2019) : Ville de Baie-Saint-Paul
    - 12.4. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul (règlement numéro R719-2019)
  13. Courrier
  14. Période de questions du public
  15. Levée de l'assemblée



**149-09-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Pierre Tremblay et adoptée unanimement.

**150-09-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019 soit adopté.

**151-09-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du comité administratif du 28 août 2019 soit adopté.

**152-09-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 34351 à 34386	131 128,15
Paiements Accès D - chèques # 791 à 799	1 520,43
Paiements préautorisés JG-1350-1351-1352-1353-1354-1360-1365-1368-1369-1371	104 995,18
Paiements par dépôts directs - chèques # 134 à 156	163 999,16
Salaires nets versés - rapport # 972 à 976	108 470,32
<b>Total</b>	<b>510 113,24</b>

**MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)**

Chèques # 11382 à 11396	<b>Total</b>	<b>8 749,12</b>
-------------------------	--------------	-----------------

<b>TOTAL MRC, Avenir d'enfants</b>	<b>TOTAL</b>	<b>518 862,36</b>
------------------------------------	--------------	-------------------

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

<b>Fournisseur(s)</b>	<b># Facture(s)</b>	<b>Montant(s)</b>
Groupe de géomatique Azimut inc.	9397	5 370,49 \$
		<b>5 370,49 \$</b>



### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

**QUE** soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 15 août au 11 septembre 2019 et qui se détaillent comme suit :

<b>TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)</b>	<b>6 000,00 \$</b>
Chèque # 737	

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

#### **153-09-19 5- MMQ : RENOUELEMENT DES ASSURANCES**

**ATTENDU QUE** la MMQ propose le renouvellement des assurances de la MRC de Charlevoix au coût de 33 970 \$ (toutes taxes incluses);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix procède au renouvellement de ses assurances auprès de la MMQ au coût de 33 970 \$ (toutes taxes incluses), représentant une hausse de 1 737 \$ par rapport à l'année précédente.

#### **154-09-19 6- ABSENCE PROLONGÉE DU TECHNCIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE RESPONSABLE DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**ATTENDU QUE** le technicien en évaluation foncière responsable du service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix, monsieur Luc Larouche, est absent depuis le 22 avril 2019 pour un congé de maladie;



**ATTENDU QUE** ce congé de maladie se poursuit actuellement et que son retour est indéterminé;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a pas comblé le poste vacant en l'absence de monsieur Larouche étant donné la difficulté de recruter une personne avec les qualifications requises pour occuper ce poste et le fait que l'évaluateur agréé de la MRC a accepté d'effectuer davantage d'heures dans le cadre de son mandat de gérance de la MRC;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de l'absence de monsieur Larouche, un travail additionnel a été demandé à la technicienne en informatique du service d'évaluation, soit madame Marie-Andrée Gagnon, se traduisant par les tâches suivantes habituellement confiées à monsieur Larouche : « soutenir l'évaluateur agréé responsable du service d'évaluation dans la réalisation de son mandat de gestion du service d'évaluation, notamment dans le cadre de l'équilibrage et assister l'évaluateur dans les tâches d'analyse, d'enquête et de corrélation, effectuer les tâches reliées à la tenue à jour des rôles d'évaluation municipaux et transmettre les rôles d'évaluation municipaux aux municipalités concernées conformément à la Loi sur la Fiscalité municipale »;

**ATTENDU QUE** malgré le fait que madame Gagnon n'est pas nommée technicienne en évaluation foncière responsable du service d'évaluation foncière en l'absence de monsieur Larouche, il y a tout de même lieu de lui offrir une compensation en raison des tâches et responsabilités additionnelles qui lui ont été confiées depuis l'absence de monsieur Larouche, soit depuis le 22 avril 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une compensation équivalente à une prime de 10 % du salaire brut versée à madame Marie-Andrée Gagnon en raison de l'absence pour congé de maladie de monsieur Luc Larouche, et ce, jusqu'à son retour dont la date est indéterminée.

#### **155-09-19 7- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS (2020-2022)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de la collecte et le transport des déchets pour la période 2020-2022;

**ATTENDU QU'**une proposition a été reçue de la part de l'entreprise MATREC et que les prix soumis sont les suivants pour l'année 1 du contrat (2020) :

➤ **MATREC :**

- Bacs roulants : 349 753,95 \$ (toutes taxes incluses);
- Conteneurs : 209 254,50 \$ (toutes taxes incluses);
- Transrouliers : 206,96 \$ / voyage soit 25 455,47 \$ / 123 voyages (toutes taxes incluses);
- Total estimé pour 2020 : 584 463,92 \$.

**ATTENDU QUE** la soumission, présentée par MATREC, comprend également un prix relatif à la gestion du centre de transfert de Saint-Placide (opération des transfors) équivalent à 90 393,35 \$ (toutes taxes incluses) et que ce montant est assumé par Gesterra en vertu du contrat signé le 23 janvier 2019 (2018-07);



**ATTENDU QUE** la seule soumission, présentée par MATREC, s'avère conforme au devis présenté par la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** des options ont été proposées au soumissionnaire relativement à la collecte des ordures pour certaines entreprises et gestionnaires sur le TNO Lac-Pikauba et que la décision de la MRC concernant les options choisies est tributaire de la décision de ces entreprises (résolution devant être adoptée à la séance ordinaire d'octobre pour préciser et confirmer les options choisies);

**ATTENDU QU'**en vertu du présent appel d'offres, la MRC de Charlevoix dispose également d'une option, lui permettant de prolonger le contrat d'une année supplémentaire le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à la collecte et au transport des déchets pour 2020-2022 à l'entreprise MATREC au montant total de 584 463,92 \$ pour l'année 1 (toutes taxes incluses).

**QUE** la MRC de Charlevoix accepte d'ajouter au coût du contrat la somme de 90 393,35 \$ pour l'année 1 (toutes taxes incluses) concernant la gestion du centre de transfert de Saint-Placide (opération des transtors), une somme assumée par Gesterra en vertu du contrat signé le 23 janvier 2019 (2018-07).

**QUE** la MRC autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document, contrat ou protocole d'entente relatif à la présente résolution.

**156-09-19 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :  
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION  
CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE  
À DES PROMOTEURS**

---

**ATTENDU QUE** le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à un promoteur ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :



Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
<b>PARCOURS ARTISTIQUE UNE GALERIE D'ART À CIEL OUVERT</b> Mise en place d'un parcours artistique composé de 12 panneaux de grand format présentant une série de photographies jumelant des citoyens à un paysage distinctif de Petite-Rivière-Saint-François.	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	6 000 \$  Ou 5 000 \$ si aucune contribution financière de la Municipalité	Obtenir la confirmation concernant une contribution financière de la Municipalité (principe de partenariat de l'Entente)

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**157-09-19 9- PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA ROUTE DES MONTAGNES**

**ATTENDU QUE** le MTQ soutient financièrement l'initiative de Tourisme Charlevoix et de trois municipalités de l'arrière-pays, dont la municipalité de Saint-Urbain, qui participent à un projet de mise en valeur et de promotion de la Route des Montagnes;

**ATTENDU QUE** ce projet a pour objectif d'harmoniser un concept d'aménagement sur le parcours de la Route des Montagnes qui comprend la création de trois haltes routières, l'ajout de panneaux d'affichage et d'interprétation et l'installation de mobilier qui s'avère être une alternative aux utilisateurs de la route 138 désireux de découvrir les paysages particuliers de l'arrière-pays charlevoisien;

**ATTENDU QUE** l'une de ces trois haltes sera aménagée en bordure de la route 381 à Saint-Urbain;

**ATTENDU QUE** ce projet peut générer des retombées économiques et touristiques pour le TNO Lac-Pikauba et pour la municipalité de Saint-Urbain via la promotion des attraits touristiques de ce secteur : parc national des Grands-Jardins, ZEC des Martres, Sentiers Québec-Charlevoix (La Traversée de Charlevoix), entreprises agrotouristiques de Saint-Urbain, Association de mise en valeur de la rivière du Gouffre, etc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix contribue pour une somme équivalente à 5 000 \$ au projet d'aménagement de la Route des Montagnes, notamment pour soutenir l'aménagement d'une halte routière située sur la route 381 dans la municipalité de Saint-Urbain.

**QUE** cette dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté du TNO Lac-Pikauba.

**QUE** Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, s'il y a lieu, à signer tout document ou protocole d'entente pour et au nom de la MRC de Charlevoix afin de donner suite à ce projet.



**158-09-19 10- PRIX DE L'ESSENCE POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'ENQUÊTE AU BUREAU DE LA CONCURRENCE DU CANADA**

**ATTENDU** l'insatisfaction de la population de Charlevoix portée à l'attention des élus relativement au prix de l'essence sur notre territoire;

**ATTENDU QUE** le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix est supérieur à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains à proximité, dont celui de la ville de Québec;

**ATTENDU QUE** le prix au litre peut représenter un écart de 0,15 \$ en comparaison avec les régions voisines, notamment avec celui qui prévaut sur le territoire de la ville de Québec;

**ATTENDU QUE** les élus et citoyens souhaitent obtenir des réponses quant à la fluctuation du prix du carburant, injustement plus élevé qu'ailleurs au Québec;

**ATTENDU QUE** plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique) auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice;

**ATTENDU QUE** le principe d'équité devrait être appliqué pour toutes les régions du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

- De dénoncer, conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, le prix trop élevé de l'essence dans la région de Charlevoix;
- De revendiquer l'équité dans la tarification afin que le prix au litre soit similaire à celui de nos voisins, de plusieurs régions similaires ainsi que des centres urbains à proximité, dont la ville de Québec;
- Que cette présente résolution constitue en elle-même la demande d'enquête conjointe, par la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est, et qu'elle soit déposée auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin d'obtenir justification quant au prix de l'essence substantiellement plus élevé pour les charlevoisiennes et charlevoisiens;
- D'interpeller madame Sylvie Boucher, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, afin qu'elle appuie les démarches des 2 MRC dans cette demande d'enquête conjointe;
- De revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique), permettant à la population charlevoisienne de bénéficier des impacts positifs du crédit provincial de taxe sur l'essence;



- D'interpeller madame Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances, afin qu'elle milite à nos côtés, en revendiquant une modification réglementaire pour que la région de Charlevoix soit reconnue comme étant une région éloignée (périphérique ou spécifique) en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ainsi que son règlement d'application;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Charlevoix-Est, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au CAA Québec.

## **11- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**CAMP LE MANOIR:** monsieur Patrick Lavoie a assisté à la réunion du conseil d'administration du camp.

**GRINDURO (SAINT-URBAIN) :** monsieur Patrick Lavoie a représenté la MRC lors du souper tenu dans le cadre de l'événement Grinduro à Saint-Urbain. Monsieur Pascal Tremblay indique que la municipalité de Saint-Urbain discute avec les organisateurs prochainement concernant l'édition 2020 et il souhaite que celle-ci puisse encore se tenir à Saint-Urbain.

**UPA (JOURNÉE PORTES OUVERTES) :** messieurs Patrick Lavoie et Pascal Tremblay ont participé à l'activité « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui s'est tenue à la Ferme du Gouffre à Baie-Saint-Paul dimanche dernier.

**RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE :** monsieur Patrick Lavoie souligne que cette rencontre avec le ministre André Lamontagne a été appréciée par les intervenants, notamment les agriculteurs, qui ont pu échanger et discuter avec le Ministre.

**RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :** les maires ont tous participé à la rencontre de discussions avec la ministre Marie-Ève Proulx où il a été question de stratégies et pistes d'action pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec.

**CMQ (ENTENTE RÉGIONALE EN AGROALIMENTAIRE):** monsieur Jean Fortin précise que le comité directeur mandaté par le Forum des élus pour travailler sur le renouvellement de l'entente en agroalimentaire s'est réuni récemment. L'objectif est d'adopter un plan d'action pour la nouvelle entente triennale 2020-2023.

**LES VIANDES BIOLOGIQUES DE CHARLEVOIX :** monsieur Jean Fortin a représenté la MRC lors de la journée portes ouvertes de l'entreprise de Saint-Urbain samedi dernier. Ils ont pu présenter les investissements majeurs réalisés au sein de l'entreprise au cours de la dernière année.

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX :** mesdames Karine Horvath et Anne Scallon ont participé à la séance de travail portant sur le développement de l'Aéroport de Charlevoix tenue le 10 septembre dernier et coordonnée par la députée de Charlevoix, madame Émilie Foster, et la MRC de Charlevoix-Est.





## 12- AFFAIRES NOUVELLES

### 159-09-19 12.1- DEMANDE DE COMMANDITE : MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS (FESTIVITÉS DE L'ANGUILLE 2019)

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François qui organise les *Festivités de l'Anguille* qui se tiendront du 11 au 13 octobre prochain, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

### 160-09-19 12.2- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL (2019) : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QU'**en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional pour soutenir des initiatives visant le bien-être de la population;

**ATTENDU QUE** la ville de Baie-Saint-Paul a présenté trois projets dans le domaine du loisir :

- 1) Rénovation de la piscine du Centre éducatif Saint-Aubin;
- 2) Projet d'acquisition de rampes séparatrices pour la mise en place des activités demi-glace du niveau novice à l'aréna Luc et Marie-Claude;
- 3) Acquisition et installation d'un abreuvoir pour les utilisateurs des plateaux sportifs du Centre éducatif Saint-Aubin.

**ATTENDU QUE** le coût global du projet se chiffre à 57 115 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la ville de Baie-Saint-Paul en 2019 est estimée à 53 515 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 53 515 \$ pour l'année 2019 à la ville de Baie-Saint-Paul, selon l'estimé établi pour 2019.

**QUE** cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).



**161-09-19 12.3- FDT (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR - 2019) : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention du FDT de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention 2019-2020 adoptées par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$, couvrant l'année financière 2019;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet a été soumis par la municipalité de Baie-Saint-Paul, soit l'aménagement d'un anneau de glace au Centre éducatif Saint-Aubin, situé à Baie-Saint-Paul;

**ATTENDU QUE** le coût total de ce projet s'élève à 74 000 \$ et que la contribution de la ville de Baie-Saint-Paul est évaluée à 60 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une somme de 10 000 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul en 2019 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FDT.

**QUE** madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité.

**162-09-19 12.4- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R719-2019)**

**ATTENDU QUE** la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 9 septembre 2019, le règlement portant le numéro R719-2019 intitulé « Règlement ayant pour objet divers règlements d'urbanisme dans le but principal de modifier diverses dispositions des règlements d'urbanisme afin de faciliter leur compréhension et leur application »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R719-2019 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R719-2019 de la ville de Baie-Saint-Paul.

**13- COURRIER**

**AUTRE MRC**

La MRC de Charlevoix-Est nous transmet leur « *Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé* ».



## MUNICIPALITÉ LOCALE

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François nous transmet une demande de partenariat dans le cadre de leur activité « *Les Festivités de l'Anguille 2019* ».

## DIVERS

La Société TBC Constructions Inc. nous informe qu'un contrat leur a été octroyé dans le projet Club Med Charlevoix N/dossier : 3-3560.

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous remercie de notre soutien lors de la 37<sup>e</sup> édition du Symposium international d'art contemporain de Baie-Saint-Paul.

L'Association pulmonaire du Québec nous transmet une lettre ayant pour objet « *Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux* ».

L'équipe de la Marée nous transmet leur journal l'*Accalmie*, édition septembre 2019.

## 14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 163-09-19 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 30.

Karine Horvath  
Directrice générale

Jean Fortin  
Préfet suppléant